

APPEL À CANDIDATURES LA SERRE PROGRAMMATION 2027

PRÉSENTATION

Dans le cadre de sa politique en faveur d'une meilleure diffusion des travaux des artistes visuels, la Ville de Saint-Étienne propose, au sein de la Serre de l'ancienne École des Beaux-Arts, une programmation visant à accompagner le développement de la carrière professionnelle des artistes émergents.

La Serre offre ainsi à des artistes disposant d'un niveau initial de reconnaissance professionnelle une première exposition personnelle produite spécifiquement pour le lieu et pour laquelle ils bénéficient d'un accompagnement financier (conception, production, cession de droits d'auteur et déplacement) de 3 000 €.

Par cette démarche, la Ville entend avant tout renforcer la reconnaissance et la visibilité du potentiel créatif de son territoire et favoriser la professionnalisation d'artistes en début de carrière.

Au rythme de 6 expositions annuelles de 5 semaines, la Serre œuvre ainsi à élargir l'accès des publics à l'art contemporain et contribue à densifier, dans un cadre cohérent et complémentaire avec les institutions muséales et les galeries, un réseau vivant de diffusion des artistes visuels.

Ouverte à toutes les disciplines : peinture, dessin, sculpture, installation, photographie, design, arts numériques... la Serre porte une attention spécifique à l'innovation et à l'expérimentation qui constituent des marqueurs singuliers de la scène stéphanoise.

RECEVABILITÉ DES CANDIDATURES

Peuvent se porter candidats tous les artistes professionnels en activité, vivant ou travaillant dans le périmètre de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, ou tout artiste Français ou étranger développant un projet de résidence au sein d'une structure ou association culturelle stéphanoise.

DÉPÔT DES DOSSIERS

Les artistes doivent envoyer leur candidature par mail exclusivement, leur dossier doit impérativement

comprendre :

- le formulaire d'inscription dûment complété,
- une copie de l'attestation urssaf prouvant l'activité d'artiste-auteur ou tout document similaire prouvant le statut professionnel,
- un N° Siret ou toute pièce administrative et fiscale permettant de prouver la capacité d'édition de factures
- un CV à jour,
- une note d'intention artistique présentant leur démarche et, le projet spécifique qu'il souhaite développer à la Serre (2000 signes espaces compris maximum),
- un portfolio,
- le cas échéant, le lien vers leur site internet.

La sélection des candidatures est réalisée par un comité artistique piloté par la Ville de Saint-Étienne selon un certain nombre de critères tels que la créativité et l'innovation de la proposition artistique, l'inscription du projet dans le parcours artistique des candidats ou la qualité artistique et l'intérêt de la démarche proposée.

DATE LIMITE DES CANDIDATURES

La date limite de réception des candidatures est fixée au 14 juillet 2026.

APPEL À CANDIDATURES LA SERRE PROGRAMMATION 2027

Nom

Prénom

Date de naissance

Adresse postale

.....

Mail

Téléphone

Site internet

PIÈCES À JOINDRE AU DOSSIER :

- une copie de l'attestation urssaf prouvant l'activité d'artiste-auteur ou tout document similaire prouvant le statut professionnel,
- un N° Siret ou toute pièce administrative et fiscale permettant de prouver la capacité d'édition de factures,
- une attestation d'affiliation ou d'assujettissement à la Maison des Artistes ou à l'Agessa,
- un CV à jour,
- une note d'intention artistique présentant leur démarche et, le projet spécifique qu'il souhaite développer à la Serre (2000 signes espaces compris maximum),
- un portfolio,
- le cas échéant, le lien vers leur site internet,
- le cas échéant, un courrier d'engagement de la structure ou de l'association culturelle au sein de laquelle l'artiste prévoit un travail de résidence à Saint-Étienne.

Les documents devront être envoyés par mail au format d'un seul PDF (max 6 Mo) avec pour objet de mail :

NOM Prénom – Candidature la Serre

Les dossiers sont à retourner au plus tard le 14 juillet 2026 conjointement à : sophie.thierry@saint-etienne.fr et judith.azulaybarsacql@saint-etienne.fr

Les dossiers incomplets, non conformes aux documents demandés ou envoyés après la date du 14 juillet 2026 ne seront pas pris en compte.